

# Documents de formation



Manuel d'utilisation du  
programme

Herausgegeben vom Bundesamt für Justiz  
Eidg. Amt für Zivilstandwesen  
Fachstelle INFOSTAR, 3003 Bern

Vertrieb via Internet:

[Themenseite Zivilstand](#) ☞ [Schulung](#) ☞ [Programmhandbuch Infostar](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

Edité par l'Office fédéral de la justice  
Office fédéral de l'état civil  
Service INFOSTAR, 3003 Berne

Diffusion par Internet:

[Thèmes Etat civil](#) ☞ [Formation](#) ☞ [Manuel d'utilisation du programme Infostar](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

Publicato dall'Ufficio federale di giustizia  
Ufficio federale dello stato civile  
Servizio INFOSTAR, 3003 Berna

Distribuzione via Internet:

[Temi Stato civile](#) ☞ [Formazione](#) ☞ [Manuale per l'uso del programma Infostar](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

## **Manuel d'utilisation du programme INFOSTAR**

---

Copyright: Office fédéral de la justice

Contenu et structure: Susanne Nydegger

Traduction: Liliane Saska

---

# Documents de formation

---

**E4**

---

<b>1. Transactions</b>	<b>6</b>
1.1. Transaction Personne	6
1.2. Transaction Reconnaissance	8
1.3. Préparation de l'enregistrement d'un partenariat	9
1.4. Enregistrement d'un partenariat	11
1.5. Reconnaissance avant la naissance	12
1.6. Dissolution d'un partenariat enregistré	13
1.7. Naissance	14
1.8. Préparation du mariage	15
1.9. Mariage	16
1.10. Contrôle de la date d'événement	17
1.11. Directives pour le traitement des données	17

## Contenu

### Nouvelles transactions:

- Préparation du partenariat enregistré
- Enregistrement du partenariat
- Dissolution du partenariat enregistré

### Infostar II:

- Adaptation du programme conformément à la demande de modifications de la CIS Infostar II du 02.02.2006

## Structure

### Transactions:

- Exemples relatifs aux nouvelles transactions du partenariat enregistré
- Exemples relatifs aux adaptations du programme Infostar II

### Release Notes:

- Dans chaque exemple, les nouveautés seront munies du renvoi, *conformément à la demande de modification CIS.*

## 1. Transactions

### 1.1. Transaction Personne



#### Saisie des personnes suivantes:

Office: EC Berne

Rôle: EC personne habilitée à clôturer

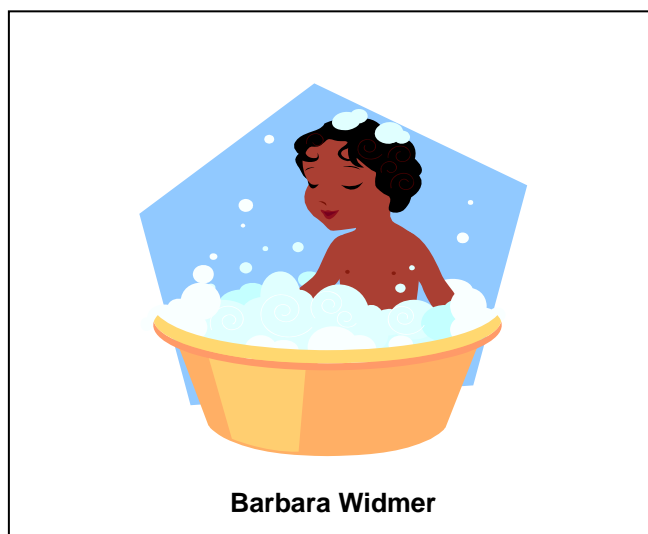
(Veuillez faire précéder les noms de famille de vos initiales)

Données	Père	Mère	Enfant
Nom	Hänggi	Widmer	Widmer
Prénom	Peter	Helen	Barbara
Date de naissance	10.10.1955	03.11.1960	05.04.1980
Lieu de naissance	Berne	Soleure	Zurich
Etat civil	célibataire	célibataire	célibataire
Nom des parents	Hänggi	Widmer	Widmer
Prénom des parents	Kurt / Alexandra	Ernst / Anna	Helen
Droit de cité	Zollikofen	Wohlen bei Bern	Wohlen bei Bern
Motif d'acquisition	Filiation	Filiation	Filiation
Registre des familles	II/356	17/132	17/132
Numéro Infostar			

**Release Notes**

<b>ISK no 14</b>	Aperçu des détails (touche dans le masque 0.10 Droit de cité)
<b>ISK no 20</b>	Blocage de la divulgation des données (voir Module Directives)
<b>ISK no 21</b>	Accès direct du masque Personne 5.1 au masque 0.10 Etat civil
<b>ISK no 22</b>	Recherche par défaut d'après "tous les noms"
<b>ISK no 24</b>	Recherche à l'aide du prénom et de la date de naissance
<b>ISK no 25</b>	Grandeur des masques
<b>ISK no 27</b>	Subdivision des numéros pour une meilleure lecture
<b>ISK no 35</b>	Radiation d'une transaction personne: avertissement
<b>ISK no 51</b>	Après l'utilisation d'une transaction B32, le statut actuel apparaît dans le masque 0.10 à la place du statut rectifié. L'icône <input checked="" type="checkbox"/> montre tous les statuts à l'exception de ceux qui ont été rectifiés, Si la coche est supprimée, les statuts rectifiés sont aussi visibles.
<b>Nouveau</b>	Touche Copier pour le nom de famille ou tabulateur + espace
<b>Nouveau</b>	Information succincte sur la transaction avec mention de l'heure de la clôture.
<b>Nouveau</b>	Aperçu de la famille: le sexe sera mentionné sous état civil

## 1.2. Transaction Reconnaissance



Peter Hänggi a reconnu Barbara Widmer le 15.03.1985 à l'office de l'état civil de Berne.

Etablir un **Document 8.1** à l'aide de la **transaction Document** pour contrôler les données de Monsieur Hänggi et le lui soumettre pour confirmation.

Données nécessaires pour la reconnaissance:

Domicile Peter Hänggi: Ittigen

Domicile Helen und Barbara Widmer: Berne

Attention: La communication aux autorités tutélaires doit être établie manuellement.

(Cette reconnaissance sera utilisée lors du traitement du mariage ultérieur des parents, ce qui vous permettra de voir comment le système réagit lorsqu'il y a des enfants communs. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet dans l'annexe du Release Notes).

### Release Notes

<b>ISK no 38</b>	Document 8.1 Confirmation des données d'état civil actuelles
<b>Nouveau</b>	Elargissement des informations succinctes sur la personne



### 1.3. Préparation de l'enregistrement d'un partenariat



**Attention: les transactions relatives au partenariat enregistré ne doivent pas être utilisées avant le 01.01.2007.**

Les données suivantes ne servent qu'à la structure des documents de formation. Les dates sont fictives et ne correspondent pas à la législation.

Le 02.05.1990 Peter Hänggi (domicilié à Ittigen) et Armin Reber se présentent à l'office de l'état civil de Berne pour préparer l'enregistrement de leur partenariat.

#### **Motifs pour l'utilisation de la transaction Préparation du partenariat enregistré**

- Enregistrement en relation avec l'étranger
- Procédure préliminaire pour l'autorisation d'enregistrer le partenariat dans un autre office de l'état civil
- Procédure préliminaire et enregistrement à deux dates différentes.

**Saisie de la personne suivante:**

Données	Partenaire
Nom	Reber
Prénom	Armin
Date de naissance	24.09.1960
Lieu de naissance	Allemagne, Bavière, Munich
Etat civil	célibataire
Parents	Theodor et Berta Reber
Nationalité	Allemagne / inconnu
Domicile	Munich
<b>Numéro Infostar</b>	

Informations complémentaires provenant des services helpdesk cantonaux:

**Ouverture par l'office qui procède à la saisie:**

Effacer l'office proposé, accédez via ? au masque **Recherche de l'office ISR 0.12**, sélectionner "Office de l'état civil" comme **Type** puis indiquer le lieu recherché sous **Compétent pour** (p.ex. Eggwil). Le système propose l'office de l'état civil compétent (EC Signau). Marquez-le et cliquez sur la touche **Reprendre** pour l'insérer sous **Office**.

**Release Notes**

<b>Nouveau</b>	Transaction Préparation du partenariat enregistré
<b>Nouveau</b>	Clôture manuelle d'une préparation (voir Module Directives)
<b>ISK no 36</b>	Compléter le champ "Nom de célibataire" dans la transaction Préparation du mariage ou du partenariat
<b>Nouveau 4023</b>	La préparation du mariage et le mariage entre enfants consanguins, entre beau père ou belle mère/enfant du conjoint et belle-sœur/ beau-frère (après la dissolution du mariage) peuvent être traités dans la transaction correspondante. Il en est de même pour les transactions relatives au partenariat enregistré.

**Documents**

<b>11.0.3</b>	Autorisation d'enregistrer un partenariat
<b>11.90</b>	Fiche de contrôle: Préparation du partenariat enregistré

## 1.4. Enregistrement d'un partenariat



L'enregistrement du partenariat de Peter Hänggi et Armin Reber a lieu le 25.07.1990 à l'Office de l'état civil de Berne.

### Release Notes

<b>Nouveau</b>	Transaction Partenariat enregistré
<b>ISK no 13</b>	Une proposition de communication est déclenchée lors de la sélection <i>Communication à l'OFM</i> .
<b>ISK no 36</b>	Complétez le champ "Nom de célibataire" dans la transaction Mariage ou Partenariat enregistré.
<b>Nouveau 4023</b>	La préparation du mariage et le mariage entre enfants consanguins, entre beau père ou belle mère/enfant du conjoint et belle-sœur/ beau-frère (après la dissolution du mariage) peuvent être traités dans la transaction correspondante. Il en est de même pour les transactions relatives au partenariat enregistré.

### Documents

<b>7.12</b>	Certificat de partenariat: Etablissement uniquement le jour de l'événement (Etat au = date du jour)
<b>12.0.2</b>	Déclaration de partenariat: avant la clôture
<b>12.1.1</b>	Communication de l'enregistrement d'un partenariat: après la clôture
<b>12.1.2</b>	Acte de partenariat
<b>12.91</b>	Fiche de contrôle: Enregistrement du partenariat

## 1.5. *Reconnaissance avant la naissance*



Le 10.02.1995 Peter Hänggi reconnaît l'enfant dont Helen Widmer est enceinte.

(Cette reconnaissance sera utilisée lors du traitement du mariage ultérieur des parents, ce qui vous permettra de voir comment le système réagit lorsqu'il y a des enfants communs. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet dans l'annexe du Release Notes).

## 1.6. *Dissolution d'un partenariat enregistré*



Le partenariat enregistré de Peter Hänggi et Armin Reber est dissous le 05.06.1995 à Berne. Décision du tribunal de district VIII Berne-Laupen du 15.05.1995.

**Office: EC Berne**

**Rôle: DJA CH Personne habilitée à clôturer**

Données pour le traitement de la dissolution du partenariat:

Domicile Peter Hänggi: Ittigen

Domicile Armin Reber: Munich

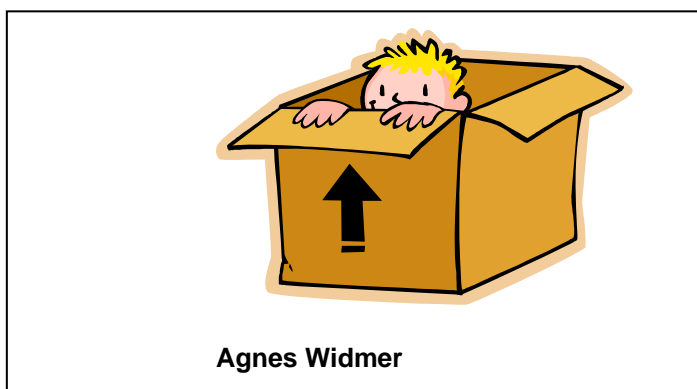
### Release Notes

<b>Nouveau</b>	Transaction Dissolution du partenariat enregistré
----------------	---------------------------------------------------

### Documents

<b>6.10.1</b>	Communication de la dissolution judiciaire du partenariat enregistré
<b>6.94</b>	Fiche de contrôle: Dissolution judiciaire du partenariat enregistré
<b>7.12</b>	Certificat de partenariat

## 1.7. Naissance



Le 15.08.1995, à 17.20 h, est née Agnes Widmer, fille de Helen Widmer et de Peter Hänggi à l'Hôpital de l'île à Berne.

Données	Naissance
Religion de la mère	à choix
N° de référence dans le registre de la sage femme	324
Longueur du corps	53 cm
Poids	3600 gr
Temps de gestation	40 semaines, 3 jours
Date de l'annonce	16.08.1995

### Release Notes

<b>Nouveau</b>	Inscription du temps de gestation dans le masque <b>Communication de la naissance à l'OFS 1.2</b> (si l'information est connue)
<b>ISK no 26</b>	Les champs de l'heure sont divisibles à l'aide du tabulateur

## 1.8. Préparation du mariage



Le 18.11.2000 Helen Widmer et Peter Hänggi se présentent à l'Office de l'état civil de Berne en vue d'engager la procédure de préparation du mariage.

### Release Notes

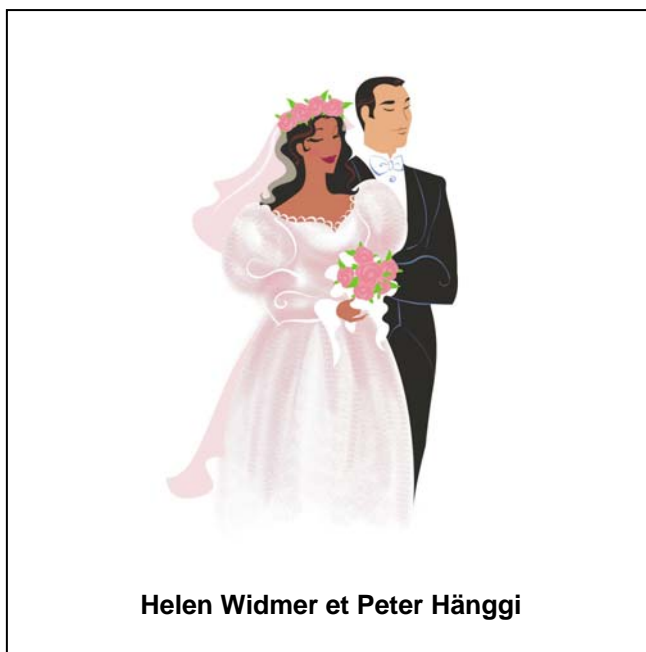
<b>ISK no 2</b>	Introduction du champ "Autres noms"
<b>ISK no 29</b>	Clôture manuelle de la préparation du mariage, voir Module Directives.
<b>ISK no 36</b>	Compléter le champ "Nom de célibataire" dans la préparation du mariage
<b>ISK no 46</b>	Si les parents ont déjà été mariés, les enfants du 1er mariage ne sont plus intégrés. Ils ne doivent non plus apparaître dans les documents correspondants.
<b>Release Notes: Annexe</b>	Enfants communs nés avant le mariage
<b>Nouveau 4023</b>	La préparation du mariage et le mariage entre enfants consanguins, entre beau père ou belle mère/enfant du conjoint et belle-sœur/beau-frère (après la dissolution du mariage) peuvent être traités dans la transaction correspondante. Il en est de même pour les transactions relatives au partenariat enregistré.
<b>Nouveau 4636</b>	La demande à l'OFEC n'est déclenchée que lorsqu'il s'agit d'une adoption plénière (et non dans le cas d'une adoption simple)

Informations complémentaires provenant des services helpdesk cantonaux:

### **Préparation du mariage:**

Ce sont toujours les données actuelles de la personne qui s'affichent. Le nom de famille et les données d'état civil peuvent être modifiés.

## 1.9. *Mariage*



Le mariage de Helen Widmer et Peter Hänggi a été célébré le 15.01.2001 à Berne.

### Release Notes

<b>ISK no 2</b>	Introduction du champ "Autres noms"
<b>ISK no 46/50</b> <b>Release Notes: Annexe</b>	Enfants communs nés avant le mariage

### Documents

<b>3.0.2</b>	Confirmation du mariage (nouveau texte) avant la clôture
--------------	----------------------------------------------------------



## 1.10. Contrôle de la date d'événement


### Release Notes

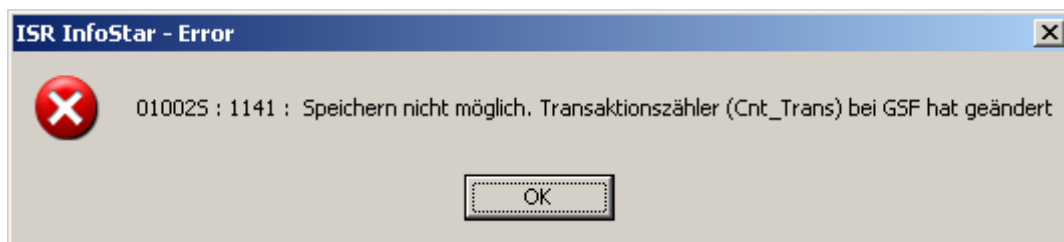
<b>Release Notes: Annexe</b>	Contrôle de la date d'événement
<b>Exemple:</b> Saisie de la naissance de deux enfants	

## 1.11. Directives pour le traitement des données

- Clôture manuelle de la préparation d'un partenariat enregistré ou d'un mariage
- Pluralités de mariages (bigamie) ou de partenariats enregistrés
- Déclaration d'annulation d'une naturalisation facilitée
- Blocage de la divulgation des données
- Communications aux communes d'origine

### Informations complémentaires pour les cours cantonaux

- Les mises en relations erronées doivent toujours être radiées jusqu'à l'inscription fautive; celle-ci doit également être effacée. Après la clôture de la saisie d'une personne, une mise en relation erronée, ne peut plus être effacée à l'aide de l'icône  dans le masque 5.13 (aperçu des relations de famille).
- La perte d'une nationalité étrangère sera toujours inscrite avec le motif "Perte technique".
- Les transactions avec statut "inséré" doivent être réduites au minimum dans le système.
- Des communications reçues par erreur peuvent être transmises au moyen de la touche "transmettre".
- Si une transaction est ouverte par deux personnes en même temps, qui veulent aussi l'enregistrer, l'annonce mentionnée ci-dessous apparaît. Dès que l'une des deux personnes a fermé la transaction, l'autre personne doit la contrôler et le cas échéant l'adapter à l'état actuel.



- Si l'annonce "*L'état civil initial a changé. Effectuer les éventuelles mutations*" apparaît lorsque vous appelez une préparation de mariage, contrôlez les données et, le cas échéant, adaptez-les ou supprimez la préparation du mariage et saisissez-la à nouveau.